

REPUBLIC OF CAMEROON
Paix-Travail-Patrie

AGENCE DU SERVICE CIVIQUE NATIONAL DE
PARTICIPATION AU DEVELOPPEMENT
DIRECTION GENERALE
SERVICE INTERNE DE GESTION ADMINISTRATIVE
DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Patriotism

NATIONAL CIVIC SERVICE AGENCY FOR
PARTICIPATION IN DEVELOPMENT

HEAD OFFICE

INTERNAL SERVICE OF ADMINISTRATIVE
MANAGEMENT OF PUBLIC PROCUREMENT

COMMUNIQUE N° 009/12/2023 /C/ASCNPD/DG/SIGAMP du 02 JUIN 2023

RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/ASCNPD/CIPM/2023 DU 16 MAI 2023
POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL DE FORMATION ET DE TRANSFORMATION DU CENTRE DE SERVICE CIVIQUE DE MBALANG EN
PROCEDURE D'URGENCE

ADDITIF RECTIFICATIF N°003

Le Directeur Général de l'Agence du Service Civique National de Participation au Développement (ASCNPD), Autorité Contractante, apporte pour des raisons techniques, les modifications suivantes aux Appels d'Offres sus-visés :

AU LIEU DE

	14. Critères d'évaluation 14.1 – Critères éliminatoires	14. Evaluation criteria 14.1 Eliminatory criteria
Pièce N°1: Avis d'Appel d'Offres (AAO)	Absence d'une déclaration sur l'honneur attestant que l'entreprise n'a abandonné aucun contrat lié à la commande publique (Lettre Commande ou Marché) au cours des trois (03) dernières années...	Absence of a declaration on honor attesting that the company has not given up any public contract since the three (03) last years...
Pièce N°4: Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)	<p>Article 3 : Définitions et attributions 31. Définitions générales - Le Chef de Service du Marché est le SIGAMP, ci-après désigné le chef de service ; il veille au respect des Clauses Administratives, Techniques et Financières et des délais contractuels.</p> <p>Article 9 : Ordre de service 9.3. Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations seront directement signés et notifiés au fournisseur avec copie au Chef de Service des Marchés et à l'ingénieur par Maître d'Ouvrage</p> <p>Article 16 : Paiement Les factures seront liquidées et payées après livraison des fournitures. Le Fournisseur s'engage à livrer la fourniture dans les quarante-cinq (45) jours.</p>	
	<p>Article 22 : Lieu et délais de livraison 22.2. Le délai de livraison Le délai de livraison des fournitures objet du présent marché est de quarante-cinq (45) jours maximum.</p>	

LIRE PLUTOT

	14. Critères d'évaluation <i>14.1 – Critères éliminatoires</i>	14. Evaluation criteria <i>14.1 Eliminatory criteria</i>
Pièce N°1: Avis d'Appel d'Offres (AAO)	Absence d'une déclaration sur l'honneur attestant que l'entreprise n'a abandonné aucun contrat lié à la commande publique (Lettre Commande ou Marché) au cours des deux(02) dernières années...	Absence of a declaration on honor attesting that the company has not given up any public contract since the two (02) last years...
Pièce N°4: Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)	<p>Article 3 : Définitions et attributions 31. Définitions générales - Le Chef de Service du Marché est le CAR de céans, ci-après désigné le chef de service ; il veille au respect des Clauses Administratives, Techniques et Financières et des délais contractuels.</p> <p>Article 9 : Ordre de service 9.3. Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations seront directement signés et notifiés au fournisseur par le Chef de Service du Marché</p> <p>Article 16 : Paiement Les factures seront liquidées et payées après livraison des fournitures. Le MINMAP reçoit une copie des décomptes provisoires et vise le décompte définitif pour les marchés de travaux ou la dernière facture pour les autres types de prestation. Le Fournisseur s'engage à livrer la fourniture dès notification de l'ordre de service de démarrer au plus tard dans les vingt (20) jours.</p> <p>Article 22 : Lieu et délais de livraison 22.2. Le délai de livraison Le délai de livraison des fournitures objet du présent marché est de vingt (20) jours maximum.</p>	

Le reste sans changement.

Yaoundé, le 02 JUIN 2023

LE DIRECTEUR GENERAL



Ampliations :

- Président CIPM (pour information)
- Affichage (pour large diffusion)

rossi

RESIDENCE DE LA BSC
AGENCE DE REGULATION DES
SERVICES PUBLICS
CENTRE REGIONAL DE REGULATION
ARRIVEE N° 1022
2 JUIN 2009